



RECU EN PREFECTURE

Le 13 octobre 2021

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20210930-D00656610-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 30 septembre 2021

Le Conseil Municipal, convoqué le 23 septembre 2021, s'est réuni à la salle
du Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n° 2), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n° 2), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY (jusqu'à la question n° 9 incluse et à compter de la question n° 31), M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 2), M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (jusqu'à la question n° 30 incluse), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL (à compter de la question n° 2), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 2), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 2), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 9)

Secrétaire :

M. Christophe LIME

Étaient absents :

Mme Marie ETEVENARD

Procurations de vote :

Mme Anne BENEDETTO à M. André TERZO (jusqu'à la question n° 1 incluse),
Mme Aline CHASSAGNE à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 1 incluse),
M. Sébastien COUDRY à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question n° 10 et
jusqu'à la question n° 30 incluse), Mme Marie ETEVENARD à Mme Annaïck
CHAUVET, M. Pierre-Charles HENRY à M. Ludovic FAGAUT (à compter de la
question n° 31), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 1
incluse), Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 8 incluse)

OBJET : 40. Soutien au Centre d'information sur les droits des femmes et des familles

Délibération n° 2021/006566

Soutien au Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles

Rapporteur : Mme Elise AEBISCHER, Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 1	16/09/2021	Favorable unanime

Résumé :

Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) propose un lieu d'informations juridiques concernant tous les domaines de la vie familiale, professionnelle ou sociale, afin de permettre aux personnes de connaître leurs droits et de retrouver leur autonomie. Dans le contexte de la crise sanitaire, l'association a dû faire face à une augmentation du nombre d'entretiens concernant des situations de violences intrafamiliales. Ceux-ci se déroulent au siège de l'association, au Centre Simone de Beauvoir. Elle rencontre aujourd'hui un besoin financier nécessaire pour pouvoir pérenniser cette action.

I. Contexte

Dans le contexte de la crise sanitaire et depuis le redémarrage des activités de l'antenne du Doubs du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Famille (CIDFF), les entretiens réalisés au siège de l'association ne cessent d'augmenter compte tenu de la demande du public.

Le nombre de situations spécifiques de violences intrafamiliales est croissant. Elles représentent un tiers des entretiens réalisés au siège de l'association et nécessitent du temps ainsi que des moyens pour accompagner plus particulièrement ces personnes très fragilisées. Ce travail est souvent réalisé en partenariat avec l'association Solidarité Femmes ou France Victimes lorsque cela concerne le dispositif du Téléphone Grave Danger.

L'association a besoin de financements pour pérenniser cette action budgétée à 33 127 € pour 2021. Une personne juriste est mobilisée sur cette action à plus d'un mi-temps de travail. A ce jour, aucun financement direct de la Ville de Besançon et de Grand Besançon Métropole n'est alloué à cette action. Les financements versés dans le cadre du Contrat de Ville sont orientés pour les permanences situées dans les quartiers de la politique de la ville.

Elle a pour but de proposer un lieu d'informations juridiques concernant tous les domaines de la vie familiale, professionnelle ou sociale, de permettre aux personnes de connaître leurs droits et de retrouver leur autonomie.

Une attention particulière est apportée aux demandes concernant les violences intrafamiliales. A la fin 2020, 30 % des demandes faites par les personnes lors des entretiens concernent les violences intrafamiliales. Elle vise à détecter les situations de vulnérabilité (sociale, familiale, professionnelle) et à apporter une réponse systémique, à détecter et prévenir les situations de violences intra familiales et à accompagner les femmes victimes de violences.

Cette demande s'inscrit dans un contexte de forte sollicitation : 365 personnes informées en 2018, 495 en 2019 dont 28 % concernant les violences. Au 31 octobre 2020, 452 sollicitations avaient déjà été enregistrées.

II. Organisation de la permanence d'accès aux droits

II. Organisation de la permanence d'accès aux droits

L'association dispense des entretiens individuels juridiques (45 minutes en moyenne) au siège de l'association du CIDFF au 14 rue Violet dans le quartier de Saint-Claude. Ceux-ci ont lieu les lundis, mardis, mercredis et jeudis à l'espace Simone de Beauvoir.

Une permanence téléphonique est également réalisée par les juristes tous les mercredis matins.

Les rendez-vous par téléphone sont posés tous les jours afin de répondre le plus rapidement possible aux demandes des personnes et une réorientation est régulièrement opérée vers les partenaires associatifs et institutionnels en fonction de l'objet de l'appel.

Dans ces entretiens les juristes prennent en compte la globalité de la personne et répondent aux questions relatives au droit de la famille, au droit pénal, au droit des procédures, au droit des étrangers, à la santé, aux aides sociales...

III. Soutien financier

Dans ce cadre, il est proposé d'accorder une subvention de 4 000 € au CIDFF (« Centre d'information sur les Droits des Femmes et des Familles »).

L'Etat est sollicité à hauteur de 20 662 € pour la Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité,

Le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté est sollicité à hauteur de 940 €,

Le Conseil Départemental du Doubs est sollicité à hauteur de 2 820 €,

Des organismes sociaux divers sont sollicités à hauteur de 705 €.

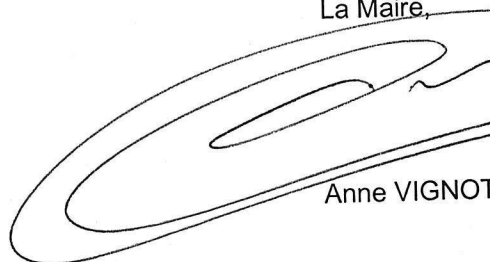
En cas d'accord, la dépense sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.020.6574.007029.10068.

Elle fera l'objet d'un versement en une fois à compter de la notification de la subvention.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 4 000 € au CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) pour soutenir leurs actions de permanences d'informations juridiques au Centre Simone de Beauvoir.

M. Anthony POULIN, élu intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote

Pour extrait conforme,
La Maire,


Anne VIGNOT



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseillers intéressés : 1

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.